



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

SEANCE DU CONSEIL GENERAL
Romanel-sur-Morges, le 12 juin 2019

A 20h02 **Mme Mireille Pelet, Présidente**, ouvre la séance. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères et Conseillers et à la Municipalité.

La Présidente s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le procès-verbal du 12 décembre 2018 ainsi que les comptes communaux 2018.

1. **Appel**

M. Lionel Lemaire procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement **48 membres**, sont présents **35 membres**, **7** sont **excusés** et **6 absents**. Le quorum étant de **16 membres**, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.**

La Présidente demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire ou désirent que l'on fasse la lecture du procès-verbal. Ce n'est pas le cas et, suite au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité (les abstentions ne comptent pas). (*rappel art.25 : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée*).

3. **Assermentations éventuelles.**

La Présidente stipule que « *pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment* ».

Mme Eugénie Casaccio et **M. Yoann Bataillard** désirent faire partie du Conseil général et sont donc assermentés. Le nombre de Conseillers s'élève désormais à **50 membres**, dont **37 membres** sont présents ce soir.

4. **Communication du Bureau**

La Secrétaire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se lever, s'annoncer et de parler clairement lorsqu'ils prennent la parole et, d'éviter que plusieurs personnes parlent en même temps, ceci afin de permettre une meilleure écoute lors de la retranscription du PV. Le Bureau vous remercie pour votre coopération et votre compréhension.

5. **Comptes 2018, législature 2016-2021**

La Présidente passe la parole à **M. Le Syndic**, qui fournit des explications plus en détail sur les comptes 2018, dont voici le résumé :

« La situation financière générale

Globalement, les recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales sont conformes à celles de l'exercice précédent, malgré une légère baisse de la population (458 habitants). Par contre, nous enregistrons une surprise agréable en matière d'impôts aléatoires, droits de mutation, impôt sur les successions et impôts sur les gains immobiliers qui excèdent les prévisions de près de CHF 75'000.-

Conformément aux dispositions péréquatives en vigueur, la moitié de ces impôts aléatoires doit être reversée au titre de participation à la facture sociale.

Les coûts de la réfection du chauffage du collège du Forvey de CHF 40'000.- environ, selon préavis no10/2018, ont pu être totalement pris en charge dans les comptes qui vous sont soumis.

Le résultat de cet exercice a permis à la Municipalité d'allouer un montant de CHF 100'000.- à la réserve pour investissements futurs, ceci en prévision des dépenses qui devront être consenties au cours de ces prochaines années.

Les autres points importants font l'objet d'un commentaire approprié sous les postes respectifs. »

La Présidente passe ensuite la parole à **M. Philippe Bataillard**, Président de la Commission de gestion, qui fait la lecture du :

« Rapport de la Commission de gestion, au sujet des comptes communaux 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion s'est réunie dans un premier temps, le 21 mai dernier, en présence de M. Pierre Lanthemann, Syndic. Ce dernier nous a fourni toutes les indications nécessaires.

Dans un 2ème temps, la Commission s'est réunie seule, le 27 mai, pour y effectuer les sondages et contrôles liés à notre mandat.

A cet effet, nous tenons à vous communiquer les informations suivantes :

1. Nous avons constaté une hausse des revenus communaux, due essentiellement à une perception des impôts des personnes physiques, balançant largement le léger manque à gagner lié aux personnes morales.
2. Les 40'000 francs votés par le Conseil, ont été intégrés, comme annoncé, aux travaux du bâtiment du Forvey.
3. Nous notons également qu'un montant de 100'000 francs a été attribué à la Réserve pour Investissements futurs.

En conclusion, la Commission de gestion vous recommande :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2018
- d'adopter les comptes 2018 et le bilan au 31 décembre 2018 tels que présentés
- de libérer la Commission de son mandat de contrôle pour l'exercice 2018

Pour la Commission de Gestion :

Philippe Bataillard, président et rapporteur, Myriam Fracheboud, Micheline Mathyer, Francine Kohler. »

Madame la **Présidente** ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions ou de remarques, la **Présidente** propose donc de passer au vote et demande aux membres du Conseil de lever la main s'ils approuvent les comptes communaux. **Ces derniers sont acceptés à l'unanimité.**

6. Elections : Présidence, Vice-Présidence et scrutateurs du Conseil ainsi que les Commission de Finances, Gestion et Urbanisme

- **Présidence : Mme Mireille Pelet** est réélue tacitement.
- **Vice-Présidence : M. Lionel Lemaire** est réélu tacitement.
- **Mme Ginette Bezençon** désire quitter le bureau et, **Mme Eugénie Casaccio** se porte volontaire pour la remplacer. Les scrutatrices sont **Mmes Francine Kohler** et **Ruth Rapin**, avec **Mme Eugénie Casaccio** et **M. Cyril Fotel** comme suppléants.
- Commission des Finances : Président sortant **M. Ph. Bataillard**, membres ne souhaitant pas de nouveau mandat : **Mmes. V. Keuffer** et **Ch. Bataillard**. La Commission des Finances est composée de : **M. Jérôme Perrine** Président, **M. Lionel Lemaire**, **M. Bernard Mathyer**, **Mme Patricia Chabanel** et **M. Yves Teuscher**.
- Commission de Gestion : Président sortant **Ph. Bataillard** démission de **Mme. E. Barbey**. La Commission de Gestion est composée de : **Mme Micheline Mathyer** Présidente, **Mme Myriam Fracheboud**, **Mme Francine Kohler**, **M. Adrien Veillard** et **Mme Fabienne Chapuis**.
- Commission d'Urbanisme : Présidente sortante **Mme N. Lemaire**, membre ne souhaitant pas de nouveau mandat : **M. D. Gruaz**. La Commission d'Urbanisme est composée de : **M. Marc-Henry Keuffer** Président, **M. Frank Lambelet**, **Mme Annabelle Perrine**, **M. Henri Schaer** et **M. Michel Pelet**.

7. Communications municipales

Mme Isabelle Bonvin : a deux communications à transmettre. Comme annoncé lors du Conseil général du 12 décembre 2018, la gestion financière de la Tomatine a été reprise par les trois communes d'Aclens, Bremblens et Romanel-sur-Morges, après la dissolution de l'association des parents d'élèves qui s'en occupait. **Mme Isabelle Bonvin** remercie **Mme Annabelle Perrine** pour tout son travail durant ces années en tant que Présidente de la cantine scolaire – poste qu'elle continuera à assumer pour les trois communes- et gestionnaire de la cantine scolaire. **Mme Isabelle Bonvin** remercie également **M. Adrien Veillard** qui s'est occupé des finances de la cantine ainsi que les quelques parents de l'ancienne association des parents qui sont présents ce soir. La deuxième nouvelle est que dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire de décembre 2019, il y aura 5 nouvelles paires de courses de la ligne 735, soit 2 le matin et 3 l'après-midi, qui iront de Morges à Bussigny, en passant par la zone industrielle de Romanel-sur-Morges. **M. Pierre Lanthemann** prend la parole pour expliquer les détails de la mise en place de cette extension de ligne, en effet, il y a beaucoup de travail administratif à effectuer et il faut construire des nouveaux arrêts aux normes (qui coûtent CHF 100'000 chacun, dont 4 pour Romanel), avant que l'extension de la ligne puisse être fonctionnelle. Ces paires de courses supplémentaires sont en grande partie à la charge des communes qu'elles desservent, à savoir CHF 35'000 par année pour Romanel-sur-Morges. Le détail de tous ces frais se trouve dans les comptes de la commune, sous la rubrique des transports cantonaux / service de la mobilité. L'espoir sur le long terme est que la fréquentation de cette ligne ira en augmentant et que le canton subventionnerait ainsi tout cela à hauteur de 50%.

M. Claude Ruch : a deux communications à partager, d'abord à propos de l'éclairage public, qui passe petit à petit au LED. À partir de 22h00, l'éclairage public sera réduit à 30%, nous devrions voir peu de différence et cela est suffisant pour assurer un éclairage au village pendant la nuit. La deuxième information est que la « boîte à livres » est en fonction, elle se trouve sur la façade du Four, face à la fontaine et à côté du pilier public.

M. Pierre Lanthemann : annonce la dégustation du vin communal le 17 juin, dont le DIVICO rosé.

8. Propositions individuelles

La **Présidente** annonce ne pas avoir reçu de demandes écrites, elle ouvre la discussion.

Mme Micheline Mathyer : demande où en est le dossier du stand de tir, notamment ce qu'il en est du bâtiment. **M. Pierre Lanthemann** lui répond que le seul point de ce dossier sur lequel la commune peut avancer est l'assainissement des buttes de tir. Il explique que Romanel-sur-Morges, ainsi que Aclens et Bremlens, vont intégrer à part entière l'association du stand de tir d'Echandens, contre paiement d'une finance d'entrée, ainsi la commune pourra procéder à l'assainissement de ces buttes de tir. Quant au bâtiment, il appartient encore à la société de tir et non pas à la commune, la municipalité ne peut donc encore rien faire à ce sujet. **M. Frank Lambelet**, Président de la société de tir, prend la parole pour expliquer que c'est une obligation des communes d'avoir une ligne de tir. **M. Franck Lambelet** est satisfait d'apprendre que l'association du stand de tir d'Echandens a pris contact avec la Municipalité de Romanel-sur-Morges et, que cette dernière a donné son accord pour la ligne de tir. La société de tir a effectivement décidé lors de sa récente assemblée générale de remettre le bâtiment à la commune, les choses sont en cours mais à ce jour, le processus officiel auprès de la commune n'est pas encore activé.

M. Bernard Mathyer : rappelle également la fournée des Croûtons le samedi 15 juin.

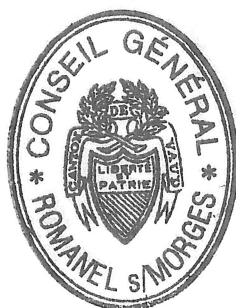
Mme Patricia Chabanel: demande s'il y a un projet de toilettes sèches à la place de jeux. **M. Pierre Lanthemann** répond que non, le sujet n'a jamais été abordé.

M. Adrien Veillard : parle de réparations à faire à la place de jeux, **M. Claude Ruch** répond que toutes ces réparations sont en cours. **M. Pierre Lanthemann** ajoute qu'un rapport annuel est fait pour évaluer la sécurité de la place de jeux et que si besoin, les mesures nécessaires sont prises le plus rapidement possible afin d'éviter les accidents.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** lève alors la séance à 21h03. Elle convie chacun à participer à la traditionnelle verrée qui est offerte.

Mireille Pelet

Présidente



Christine Bienvenu

Secrétaire

